



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 28 août 2024

Question de Mme Audrey Petoud, déposée le 23 avril 2024 « Intervention à la place de la Riponne : comment la police est-elle formée ? »

Rappel

« Le 26 mars 2024, une opération policière a eu lieu à la place de la Riponne. Une trentaine de personnes, principalement des personnes toxicodépendantes ont été fouillées par la police de la Ville. Lors de cette intervention, deux travailleurs sociaux hors murs de la Fondation ABS se trouvaient sur place. Ils portaient des sacs avec l'inscription ABS dessus et se sont présentés. La police ne semblait pas au courant de ce qu'était la Fondation ABS et a voulu fouiller les deux travailleurs sociaux. Malgré leur refus la police a procédé à un contrôle et à une fouille de ces deux travailleurs sociaux, engendrant une situation tendue et contreproductive ».

Préambule

La Municipalité, dans sa volonté de travailler sur l'amélioration de la qualité d'un espace public ouvert à toute la population, a adopté récemment une stratégie renforçant la collaboration des différent-e-s professionnel-le-s présent-e-s sur le terrain, dans leurs champs de compétences respectifs. Les cultures et approches de travail dans ces secteurs, souvent jusqu'ici cloisonnés, impliquent d'améliorer la compréhension mutuelle des rôles et objectifs de chacune et chacun. De nombreuses plateformes sont maintenant à l'œuvre pour améliorer sans cesse la collaboration entre les différentes entités publiques et parapubliques.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : La Municipalité est-elle au courant de cette situation survenue le 26 mars 2024 entre la police et la Fondation ABS ?

La Municipalité n'a pas été saisie de cette situation.



Question 2 : Comment le Corps de police est-il préparé, voire formé, pour une telle intervention ? Plus précisément, quelle connaissance du réseau psychosocial accompagnant les personnes toxicodépendantes est demandée au Corps de police intervenant en rue ?

Depuis deux ans, les nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices ont été sensibilisé-e-s sur les thématiques du Bas-Seuil, des addictions, de la précarité et de la santé mentale.

Ces sensibilisations ont été le fruit de partenariats avec des actrices et des acteurs de proximité : Fondation ABS, Point d'appui, Le Passage, GREA pour les addictions, GRAAP pour ce qui est de la santé mentale. Ces modules ont permis aussi aux jeunes collègues de rencontrer des personnes concernées et pas uniquement des « experts » des domaines touchés. Des visites de lieux ont également été menées dans les structures.

Ces formations interviennent au début de leur travail sur le terrain, soit juste après leur année de formation de base à l'académie de Savatan. Elles sont obligatoires.

Question 3 : De manière plus générale, quelle(s) formation(s) continue(s) les agent-e-s qui interviennent dans de telle opération, particulièrement auprès des personnes toxicodépendantes et marginalisées, suivent-ils/elles obligatoirement ?

Le Corps de police (CP) travaille actuellement à la mise sur pied de stages immersifs de durées variables au sein des structures d'accompagnement, en tendant à rendre obligatoire un tel parcours formatif et immersif.

Ce projet naissant, qui doit se concrétiser en 2024, sera conditionné à ce que les partenaires puissent co-construire ces stages. Le CP s'appuie sur une expérience développée depuis de nombreuses années avec les partenaires du monde médical, notamment avec le CHUV et l'hôpital de Cery.

Question 4 : Quelles mesures ont été ou vont être mises en place par la Municipalité pour que de telles situations ne se reproduisent pas ?

La Municipalité fait confiance au CP pour effectuer les contrôles nécessaires dans le respect du droit et des principes de proportionnalité d'opportunité, ces trois éléments régissant l'ensemble des actions de la police.

Le travail en cours visant à établir une meilleure connaissance entre les professionnelles et professionnels ne pourra que favoriser l'interaction dans les situations difficiles, dans le respect du rôle de chacune et chacun.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Audrey Petoud.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 28 août 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter